



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 50047

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les modalites d'application a la profession viticole du traitement des rejets. Au-dela des seuils prevus au titre des volumes produits, il souhaiterait connaitre les modalites d'application echelonne a la profession viticole des normes envisagees. Il tient tout particulierement a souligner que cette profession ne peut degager les marges d'investissement permettant une application trop rapide de normes beaucoup plus restrictives, la profession viticole contribuant par ailleurs, sur le plan general a la qualite de l'environnement dans notre pays, ne serait-ce qu'au titre de l'aménagement paysager de nos terroirs.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50047

Rubrique : Installations classees

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1602